

Montréal, le 7 octobre 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Vincent Locas, avocat  
Conseiller juridique senior Affaires  
réglementaires et réclamation  
Affaires réglementaires et réclamations  
Énergir  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de  
modification des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir à  
compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020  
Dossier de la Régie : R-4119-2020**

---

Cher confrère,

Lors de l'audience du 17 septembre 2020 tenue dans le cadre du dossier mentionné en objet, Énergir a soumis certaines dates importantes pour permettre l'entrée en vigueur des tarifs finaux au 1<sup>er</sup> décembre 2020. Notamment, le distributeur a indiqué qu'il apprécierait une décision sur le fond le 4 novembre prochain (pièce [A-0045](#)).

À cet égard, la Régie de l'énergie (la Régie) demande à Énergir, dans les meilleurs délais mais **au plus tard le 13 octobre 2020**, d'identifier les éléments tarifaires de sa quatrième demande amendée (la Demande, pièce [B-0202](#)) qui devront être inclus dans la décision sur le fond attendue le 4 novembre 2020 et qui permettront de rencontrer l'objectif recherché.

Le cas échéant, la Régie pourra se prononcer sur les éléments restants de la Demande, qui ne sont pas de nature tarifaire, dans une étape subséquente.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml